

- 01-** Dans un contexte de crise économique continue, à laquelle s'ajoute une crise sanitaire, crises qui ont toutes un impact au niveau social, la protection des consommateurs et consommatrices doit être une priorité du gouvernement.
- 02-** Au contraire, les réformes passées, celles en cours et à venir ont engendré et continuent d'engendrer des conséquences dévastatrices et destructrices pour le service public.
- 03-** La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a déjà lourdement subi et continue de pâtir de ces restructurations à marche forcée.
- 04-** Ainsi, la DGCCRF est aujourd'hui réduite à quelques 2.800 agent·es dont environ 2.000 enquêteur·trices, réparti·es territorialement en petites unités déconnectées les unes des autres et de l'administration centrale alors que tous les agent·es œuvrent sur les mêmes missions.
- 05-** Les agent·es de la DGCCRF sont toujours éclaté·es dans diverses structures hétéroclites, toutes sous l'autorité du corps préfectoral :
- 05A-** • Une Administration Centrale à laquelle sont rattachés :
 - 05AA-** → un Service National d'Enquêtes,
 - 05AB-** → une Ecole Nationale, à laquelle est rattaché le service RéponseConso,
 - 05AC-** → un Service de l'Informatique.
 - 05B-** • Des structures régionales avec des DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités). En Corse s'ajoutent les secteurs tourisme, commerce et artisanat. La DRIEETS en Ile de France (Direction Régionale et Interdépartementales de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités) qui concerne les départements 75, 92, 93 et 94 sur la partie Inspection du Travail, les DEETS (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte. Ces structures regroupent des agent·es issu·es des administrations en charge de l'Emploi, du Travail et du développement économique.
 - 05C-** • En Guyane, la CCRF est intégrée dans la DGCOPOP (Direction Générale de la Cohésion des Populations) et dans cette DG, la CCRF appartient à la DETCC (Direction de l'Emploi, du Travail, de la Concurrence et de la Consommation).
 - 05D-** • Des structures locales avec des Directions Départementales Interministérielles (DDI) qui, selon les départements, sont dénommées DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) ou DDETS-PP regroupant des agent·es des services vétérinaires, de l'inspection du travail, des affaires sanitaires et sociales, parfois de préfecture, voire d'autres administrations. Ces structures n'ont aucun lien hiérarchique avec l'Administration Centrale de la DGCCRF.
 - 05E-** • Et à Saint Pierre et Miquelon, la DCSTEP (Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population).
- 06-** Ces structures ont chacune des organisations totalement disparates. Tous les Pôles C des DREETS ne regroupent pas les mêmes missions, ni les mêmes schémas régionaux de mutualisation. Il en est de même en ce qui concerne les DDPP / DDETSPP dont le fonctionnement des services est différents d'un département à l'autre.
- 07-** La ligne de partage des missions de la DGCCRF entre ces structures n'est toujours pas claire, de surcroît s'y ajoutent les instructions locales des Préfet·es, des procureur·es... La sensibilité des directeurs et directrices de 1^{er} niveau, notamment par rapport à leur administration d'origine, fait que souvent, les missions de la DGCCRF ne sont pas jugées prioritaires.
- 08-** Au quotidien, tous les agent·es constatent les incessants dysfonctionnements de cette

nouvelle architecture qui, loin d'améliorer l'efficacité de l'administration du contrôle économique, a gravement détérioré son action. Elle l'a rendu de surcroît totalement illisible pour nos concitoyen·nes et les entreprises du fait de l'éparpillement au sein de multiples structures.

09- Alors que les agent·es ont déjà du mal à exercer correctement leurs missions dans leur département d'affectation, la Direction Générale et l'encadrement local veut leur imposer de les exercer sur plusieurs. Loin de résoudre les problèmes liés au manque d'effectif et à la désorganisation des services, cette interdépartementalité va encore les accentuer : allongement des temps de déplacement au détriment du temps alloué au contrôle, accroissement des risques routiers, de la fatigue, perte de connaissance du tissu économique locale, complexification de la chaîne de décision par la multiplication des supérieurs à qui rendre compte...

10- L'administration développe de nouveaux outils pour tenter de pallier au manque de moyens :

10A- ⇒ SignalConso : interface qui fait croire aux consommateurs et consommatrices que le professionnel signalé va se mettre tout seul en conformité, consommateur ou consommatrices qui n'a que très rarement un retour du professionnel ou de la DGCCRF ;

10B- ⇒ RéponseConso : plate-forme unique de réponse aux saisines des consommateurs et consommatrices.

11- Les permanences qui existaient dans les départements pour accueillir les usager·es sont donc maintenant fermées. Cela entraîne un accroissement de la fracture numérique, une perte de connaissance des problèmes rencontrés localement et une dégradation de la relation avec l'usager·e. Quand le gouvernement prône à tout-va la proximité avec l'usager·e et qu'il fait le contraire.

12- Tout ceci engendre la colère et la frustration des usager·es et une inefficacité du service public rendu. Au final, les agent·es de la DGCCRF subissent une dégradation accrue de leurs conditions de travail.

13- Aujourd'hui, Solidaires CCRF & SCL et les agent·es continuent de dresser le bilan calamiteux suivant :

13A- ⇒ Une perte de l'identité DGCCRF et de visibilité DGCCRF.

13B- ⇒ Une perte d'efficacité du fait ~~du fait~~ de la suppression de la verticalité de commandement qui permettait à la DGCCRF de faire exécuter ses directives de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

13C- ⇒ Une perte d'efficacité due aux réorganisations mortifères de la dernière décennie, qui ont conduit à un cloisonnement des différents services.

13D- ⇒ Une perte d'effectifs en 10 ans d'environ 1.000 agents pour la DGCCRF aggravée par l'ajout de nouvelles missions sans les moyens humains et matériels correspondants, **et de XX agents pour le SCL, soit une baisse de XX %.**

13E- ⇒ Une perte de synergies entre les différentes missions concurrence, consommation, et sécurité.

13F- ⇒ Une doctrine administrative nationale manquant souvent de fiabilité, à cause d'un manque de technicité des dirigeants et d'un circuit de décision au niveau national ultra complexifié, aggravé par la dégradation des conditions de travail, le turn-over et le recrutement de personnels extérieurs à la CCRF dans les bureaux techniques.

13G- ⇒ Des systèmes de démarches qualité qui alourdissent le travail quotidien en multipliant les tâches fastidieuses.

13H- ⇒ Des enquêtes de fonds délaissées au profit de contrôles purement formels, voire des demandes d'intervention sortant du cadre de nos habilitations.

14- En outre, la généralisation des sanctions administratives, censée augmenter l'efficacité des suites données aux manquements constatés, est un palliatif au manque de moyens criant de la justice pénale et à l'absence de volonté politique de lutter efficacement contre la délinquance

économique. Cette généralisation, qui au demeurant s'accompagne d'une lourdeur disproportionnée des procédures, pose la question du respect des droits de la défense, que la justice administrative peine à garantir, les recours étant exercés alors que les mesures sont déjà mises en œuvre.

15- Le SCL est lui aussi régulièrement mis en avant pour montrer l'action de l'Etat en matière de sécurité des produits (Fipronyl, ou oxyde d'éthylène par exemple) ou de crise sanitaire (masques et Gels Hydro Alcooliques).

16- Le service commun des laboratoires réalise en effet des travaux d'analyses, pour ses deux directions de rattachement, la DGDDI et la DGCCRF. Ces travaux sont nécessaires aux enquêtes menées par ces deux administrations, pour la sécurité des produits, pour les taxes qu'elles induisent ou encore pour la sécurité alimentaire de nos concitoyennes et concitoyens.

17- Le SCL réalise également un travail de développement et de mises au point de méthodes notamment pour répondre aux alertes et devrait avoir les moyens d'anticiper les fraudes qui pourraient apparaître demain.

18- Pourtant, depuis quelques années, le budget de fonctionnement et l'investissement en matériel sont en baisse ne permettant ni un renouvellement de tout le matériel existant défectueux ou vieillissant, ni l'acquisition de matériel plus performant.

19- De plus, la réforme de la gestion des achats avec leur centralisation (au sein de XXX), en cours dans certains laboratoires, ne donne pas satisfaction et nuit à la réactivité des domaines.

20- Enfin, malgré le besoin des services de contrôle de disposer de laboratoires indépendants, exerçant leur analyse avec toutes les garanties de neutralité, Solidaires CCRF & SCL constate un déficit de moyens afin de permettre au SCL de suivre les évolutions technologiques, et dénonce le projet de réduire le nombre d'unités et de laboratoires qui mettent à mal la capacité opérationnelle du SCL.

21- De manière générale, il faut malheureusement souligner le zèle grandissant de certaines équipes de direction à perdre de vue la finalité du service public en contrepartie de primes liés notamment à des objectifs chiffrés ou encore à leur propre promotion en particulier sur des postes interministériels.

22- Les agent·es CCRF se retrouvent trop souvent contraint·es par leur hiérarchie d'effectuer toutes affaires cessantes des contrôles imposés par les Préfet·es, hors cadre légal, et aux dépens de la bonne réalisation de leurs missions propres.

23- D'autant que l'Administration Centrale peine à remplir ses obligations de protection envers ses agent·es en ne publiant pas en temps et en heure des instructions claires sur lesquelles s'appuyer.

24- La DGCCRF et le SCL sont régulièrement instrumentalisés et mis en avant par les pouvoirs publics pour donner aux consommateur·trices l'assurance que l'Etat veille à leur protection mais également pour garantir aux professionnel·les un bon fonctionnement du marché. Cette médiatisation sert à masquer les insuffisances de moyens, l'organisation défailante de l'administration et au final le manque de réactivité et d'efficacité de la DGCCRF dans l'exercice de ses missions, ce qui a été particulièrement criant pendant la crise sanitaire.

25- Les agent·es de la DGCCRF et du SCL sont attaché·es à la base de ce qui constitue cette mission : l'enquête et l'analyse au service de leurs concitoyen·nes.

26- Solidaires CCRF & SCL dénonce l'imposition d'indicateurs purement statistiques qui poussent les agent·es à des contrôles ineptes au détriment de la qualité de l'enquête.

27- Solidaires CCRF & SCL réaffirme que l'ensemble des missions confiées à la DGCCRF et au SCL sont et doivent demeurer des missions régaliennes de service public.

28- Pour accomplir pleinement ces missions et rendre un service de qualité à tous les usagers, consommateurs et professionnels, Solidaires CCRF & SCL revendique :

28A- → Une administration d'Etat réunie, rattachée à Bercy, avec des implantations présentes dans tous les départements, disposant des moyens et des effectifs suffisants pour l'exercice des enquêtes relatives à la concurrence, à la consommation et à la répression des fraudes, sans interministérialité ni interdépartementalité.

28B- → Un cadre affecté par unité, de statut CCRF à minima du niveau d'Inspecteur Principal. Cette affectation doit se faire par redéploiement des personnels encadrants et sans mobilité forcée.

28C- → Un pilotage national de notre action pour une homogénéité de l'application de la réglementation sur l'ensemble du territoire. Cette recentralisation du pilotage doit se faire par un redéploiement des agents, sans mobilité forcée.

28D- → Un maintien du périmètre de ses missions dans tous ses secteurs d'activité, et donc de sa polyvalence et de son expertise, notamment en matière de sécurité sanitaire des aliments, les crises récentes ayant encore une fois montré la prépondérance de l'aspect économique pour expliquer leur survenue.

28E- → Des effectifs supplémentaires pour toute nouvelle mission.

28F- → Pas de privatisation de missions.

28G- → Le maintien du recrutement par voie de concours (pas de contractualisation).

28H- → La réhabilitation de l'enquête et du métier d'enquêteur-trice et la fin de l'hégémonie des sacro-saintes statistiques.

29- Ces conditions rendent inéluctable et indispensable la sortie des structures DDI, DREETS et DIECCTE.

30- Pour le SCL, les conditions à atteindre sont identiques :

30A- → Une administration d'Etat réunie, rattachée à Bercy, avec l'ensemble des implantations actuelles, disposant des moyens et des effectifs suffisants pour l'exercice des missions d'analyse et d'appui des services de contrôle relatifs à la concurrence, à la consommation et à la répression des fraudes et à la douane et notamment des matériels nouveaux afin de suivre les évolutions technologiques, permettant le développement et la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse.

30B- → Pas de nouvelles missions sans effectifs supplémentaires ou des effectifs et des moyens permettant d'exercer les missions et de développer les méthodes d'analyse nécessaires.

30C- → Pas d'externalisation de missions et d'analyse.

30D- → Le maintien des achats et de leur suivi au sein des laboratoires.

30E- → Le maintien du recrutement par voie de concours (pas de contractualisation).

30F- → Un allègement du système qualité (SMIQSE).

30G- → Un pilotage national de notre action pour une homogénéité de l'application de la réglementation sur l'ensemble du territoire.

30H- → L'arrêt des fermetures de laboratoires ou d'unités.

31- Solidaires CCRF & SCL continuera de se battre avec les personnels de la DGCCRF et du SCL pour assurer des missions de service public de qualité garanties par des structures généralistes et spécialisées de proximités placées sous un commandement unique CCRF.

32- Solidaires CCRF & SCL combattra toute externalisation des missions.

33- Si les réformes que nous dénonçons s'amplifient avec la souffrance au travail qui l'accompagne, Solidaires CCRF & SCL développera les solutions revendicatives adaptées, à porter au regard des interlocuteurs locaux (Préfet-e, plateforme RH,...).

34- L'atteinte de nos revendications passe par l'instauration du rapport de force nécessaire à un changement de paradigme politique permettant l'exercice de nos missions au bénéfice de toutes et tous dans une société basée sur des principes de solidarité et pas sur l'individualisme et le profit à tout crin.